

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2021

Le conseil municipal, légalement convoqué le 18 février 2021, s'est réuni le 23 mars 2021 à 20 h 30 à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. BOUSSARD François, Maire.

Etaient présents : M. BOUSSARD François - Mme DAVID Isabelle - Mme ROGER Florence - M. LOYER José - Mme IGLESIAS Valérie - M. LAUNAY Philippe - M. VILLATEL- BUCHERT Willy - Mme BATAILLE Martine - M. DOIRE Vincent - M. TOUCHARD Jérôme - Mme EHERMANN Céline - Mme GRUDÉ Mélanie - M. BIGOT Frédéric - Mme MARREAU Claire - M. BONHOMMET Alain - M. BENTZ Gérard.

Absents excusés et représentés :

Mme BOURMAULT Cassandra pouvoir à M BOUSSARD François
Mme LEQUIMENER Christiane pouvoir à M. BOUSSARD François
M. DESMARES Romain pouvoir à M BIGOT Frédéric

Secrétaire de séance : Mme BATAILLE Martine

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 23 février 2021
- Approbation du compte de gestion 2020 budget Cantine
- Vote du compte administratif 2020 budget Cantine
- Affectation du résultat de fonctionnement exercice 2020 budget cantine
- Vote du budget primitif 2021 budget Cantine
- Approbation du compte de gestion 2020 budget Assainissement
- Vote du compte administratif 2020 budget Assainissement
- Affectation du résultat de fonctionnement exercice 2020 budget Assainissement
- Vote du budget primitif 2021 budget Assainissement
- Approbation du compte de gestion 2020 budget Lotissement Le Plessis
- Vote du compte administratif 2020 budget Lotissement Le Plessis
- Affectation du résultat de fonctionnement exercice 2020 budget Lotissement Le Plessis
- Vote du budget primitif 2021 budget Lotissement Le Plessis
- Approbation du compte de gestion 2020 budget Commune
- Vote du compte administratif 2020 budget Commune
- Affectation du résultat de fonctionnement exercice 2020 budget Commune
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2021
- Vote du budget primitif 2021 budget Commune
- Vote des subventions 2021 aux associations
- Convention de mise à disposition personnel communal au SIAEP de Pontvallain
- Audit énergétique école (primaire et maternelle) demande de subvention au département
- Affaires diverses

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2021

Après lecture du procès-verbal de la réunion du 23 février 2021, le Conseil Municipal l'a adopté à l'unanimité.

OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 30.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET CANTINE

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion budget cantine dressé par le receveur municipal accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020 budget cantine,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020
- 2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion budget cantine dressé pour l'exercice 2020 par le receveur et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET CANTINE

Monsieur BOUSSARD, maire, présente aux membres le compte administratif 2020 budget cantine qui fait ressortir les chiffres suivants :

- Section de fonctionnement

Recettes	65 104.64
Dépenses	74 959.23

Déficit de l'exercice : 9 854.59

- Section d'investissement : néant

Après cette présentation, la présidence est donnée à Mme ROGER Florence, maire adjointe et responsable de la commission cantine, pour approbation du compte administratif, Monsieur BOUSSARD s'étant retiré de la salle.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Approuve à l'unanimité le compte administratif 2020 budget cantine.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2020 - BUDGET
CANTINE

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,
Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de
fonctionnement de :

Au titre des exercices antérieurs : EXCEDENT 0
Au titre de l'exercice arrêté : DEFICIT 9 854.59

Soit un résultat à affecter : - 9 854.59

Considérant pour mémoire que le montant du virement à la section d'investissement (ligne 023) prévu au budget de l'exercice arrêté est de : 0

Besoin de financement de la section d'investissement

Solde d'exécution de la section d'investissement (ligne 001) : 0

Restes à réaliser : NEANT

Dépenses

Recettes

Solde des restes à réaliser en investissement :
Néant

Affectation obligatoire :

Besoin à couvrir : 0
Solde 0

Affectation obligatoire au 1068 : 0
Affectation complémentaire éventuelle : 0
Affectation du déficit de fonctionnement reporté (ligne 002) : 9 854.59

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET CANTINE

Monsieur le Maire présente aux membres le budget primitif 2021 cantine préalablement examiné par la commission cantine le 25 février 2021. Il s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes 92 504.59
Dépenses 92 504.59

Section d'investissement : néant

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Vote celui-ci à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion budget assainissement dressé par le receveur municipal accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020 budget assainissement,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020
- 2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion budget assainissement dressé pour l'exercice 2020 par le receveur et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur BOUSSARD, Maire, présente aux membres le compte administratif 2020 budget assainissement qui fait ressortir les chiffres suivants :

- Section d'investissement

Recettes	130 244.79
(dont excédent antérieur d'investissement reporté de 68 764.79)	
Dépenses	52 768.67
 EXCEDENT	 77 476.12

- Section de fonctionnement

Recettes	250 652.40
(dont excédent antérieur de fonctionnement reporté de 176 406.22)	
Dépenses	64 884.66
 EXCEDENT	 185 767.74

Après cette présentation, la présidence est donnée à M BIGOT Frédéric, conseiller municipal, pour approbation du compte administratif, Monsieur BOUSSARD s'étant retiré de la salle.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Approuve à l'unanimité le compte administratif 2020 budget assainissement.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2020 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,
Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

Au titre des exercices antérieurs : EXCEDENT	176 406.22
Au titre de l'exercice arrêté : EXCEDENT	9 361.52

Soit un résultat à affecter : 185 767.74

Considérant pour mémoire que le montant du virement à la section d'investissement (ligne 023) prévu au budget de l'exercice arrêté est de : 183 757.07

Besoin de financement de la section d'investissement

Solde d'exécution de la section d'investissement (ligne 001) : + 77 476.12

Restes à réaliser :

Dépenses	7 390.00
Recettes	3 639.00

Solde des restes à réaliser en investissement (déficitaire) : - 3 751.00

Affectation obligatoire :

Besoin à couvrir :	0
Solde	0

Affectation obligatoire au 1068 : 0

Affectation complémentaire éventuelle : 0

Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) : 185 767.74

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente aux membres le budget primitif 2021 assainissement préalablement examiné par la commission de finances le 23 mars 2021. Il s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes	261 335.39
Dépenses	261 335.39

Section d'investissement :

Recettes	330 091.91
Dépenses	330 091.91

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Vote celui-ci à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 -
BUDGET LOTISSEMENT LE PLESSIS

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion budget lotissement le plessis dressé par le receveur municipal accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020 budget lotissement le plessis,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020
- 2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion budget lotissement le plessis dressé pour l'exercice 2020 par le receveur et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET LOTISSEMENT LE PLESSIS

Monsieur le Maire présente aux membres le compte administratif 2020 budget lotissement Le Plessis qui fait ressortir les chiffres suivants :

- <u>Section d'investissement</u>		
Recettes	61 805.92	
Dépenses	202 803.34	
DEFICIT	140 997.42	
- <u>Section de fonctionnement</u>		
Recettes	149 489.21	
Dépenses	140 997.42	
EXCEDENT	8 491.79	

Après cette présentation, la présidence est donnée à Mme IGLESIAS Valérie, maire adjointe, pour approbation du compte administratif, Monsieur BOUSSARD s'étant retiré de la salle.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Approuve à l'unanimité le compte administratif 2020 budget lotissement Le Plessis.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2020 - BUDGET LOTISSEMENT LE PLESSIS

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,
Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

Au titre des exercices antérieurs : DEFICIT	6 084.36
Au titre de l'exercice arrêté : EXCEDENT	14 576.15

Soit un résultat à affecter : 8 491.79

Considérant pour mémoire que le montant du virement à la section d'investissement (ligne 023) prévu au budget de l'exercice arrêté est de :

Solde d'exécution de la section d'investissement : - 140 997.42

Affectation en report ligne 002 : 8 491.79

Report du déficit du résultat de fonctionnement (ligne 002) : 0

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET LOTISSEMENT LE PLESSIS

Monsieur le Maire présente aux membres le budget primitif 2021 lotissement Le Plessis préalablement examiné par la commission des finances le 23 mars 2021. Il s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes	203 423.35
Dépenses	203 423.35

Section d'investissement :

Recettes	268 133.98
Dépenses	268 133.98

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Vote celui-ci à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET COMMUNE

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion budget commune dressé par le receveur municipal accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020 budget commune,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020
- 2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion budget commune lotissement le plessis dressé pour l'exercice 2020 par le receveur et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET COMMUNE

Monsieur BOUSSARD, Maire, présente aux membres le compte administratif 2020 budget Commune qui fait ressortir les chiffres suivants :

- Section d'investissement
Recettes 573 596.60
Dépenses 471 967.43
(dont excédent antérieur d'investissement reporté de 213 055.85)

EXCEDENT 101 629.17

- Section de fonctionnement
Recettes 1 625 113.55
(dont excédent antérieur de fonctionnement reporté de 203 931.94)
Dépenses 1 168 792.93

EXCEDENT 456 320.59

Après cette présentation, la présidence est donnée à Mme DAVID Isabelle, Maire Adjointe, pour approbation du compte administratif, Monsieur BOUSSARD s'étant retiré de la salle.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Approuve à l'unanimité le compte administratif 2020 budget Commune.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2020 - BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,
Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

Au titre des exercices antérieurs : EXCEDENT 203 931.94
Au titre de l'exercice arrêté : EXCEDENT 252 388.65

Soit un résultat à affecter : 456 320.59

Considérant pour mémoire que le montant du virement à la section d'investissement (ligne 023) prévu au budget de l'exercice arrêté est de : 235 859.41

Besoin de financement de la section d'investissement

Solde d'exécution de la section d'investissement : + 101 629.17

Restes à réaliser :

Dépenses	117 924.85
Recettes	36 500.00

Solde des restes à réaliser en investissement :

DEFICIT - 81 424.85

Affectation obligatoire :

Besoin à couvrir : 0

Solde : 456 320.59

Affectation obligatoire 1068 : 300 000.00

Affectation complémentaire éventuelle au 1068 : 0

Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) : 156 320.59

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2021

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération de ce jour approuvant le budget primitif de l'exercice 2021 qui fixe notamment le montant à attendre du produit de la fiscalité directe locale pour assurer l'équilibre du budget,

Vu l'avis de la commission des finances du 23 mars 2021 et sur proposition de Monsieur le Maire,

Fixe le taux communal d'imposition de chacune des taxes directes locales pour 2021 comme suit :

- Taxe Foncière (bâti)	41.20 %
- Taxe Foncière (non bâti)	42.78 %

Suite à la réforme de la fiscalité locale, les communes bénéficient du transfert à leur profit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) du Département.

Dit que ces taux restent inchangés par rapport à 2020,

Dit que ces taux seront reportés sur l'état de notification des taux d'imposition pour 2021 dès réception de l'état N° 1259 COM. Ce document sera adressé à la Sous-Préfecture de la Flèche et une copie sera annexée à la présente délibération.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire présente aux membres le budget primitif 2021 Commune préalablement examiné par la commission de finances du 23 mars 2021. Il s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes	1 506 323.89
Dépenses	1 506 323.89

Section d'investissement :

Recettes 1 557 214.06
Dépenses 1 557 214.06

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Vote celui-ci à l'unanimité.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Le Maire informe les membres qu'un dossier de demande de subvention a été adressé aux associations locales. Ce dossier à compléter comporte des informations sur l'association, le projet de budget prévisionnel 2021 et les résultats financiers du dernier exercice. Ces demandes ont été examinées préalablement par la commission « associations » et la commission finances du 18 février 2021.

Les propositions suivantes sont retenues :

NOM ASSOCIATION	OBSERVATIONS	MONTANT
AFN UNC		200.00 €
AMICALES SAPEURS POMPIERS PONTVALLAIN	ASSURANCE	1 065.00 €
APEM		500.00 €
ASS LE MANS SARTHE VELO	A VERSER SI MANIFESTATION	- €
ASSOC ANCIENS SAPEURS POMPIERS	PAS DE DEMANDE	110.00 €
LES SENIORS DU LAC		400.00 €
ASSOCIATION PAPILLON		150.00 €
VILLAGE ARTS ET CULTURE		4 000.00 €
BASKET CLUB DE MANSIGNE	ASSOCIATION A SUIVRE	3 000.00 €
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE		6 008.00 €
BILLARD CLUB DE MANSIGNE	PRIX TAPIS BUDGET COMMUNE	300.00 €
COMITE DES FETES DE MANSIGNE	0.90 € x 1584 habitant = arrondi à	1 426.00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	NOEL 8 X 35	280.00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	CONTENEUR CHAMP DE FOIRE	100.00 €
EFCA		- €
FAMILLES ET AMIS DES GLYCINES		1 000.00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE		200.00 €
JARDINIER SARTHOIS		200.00 €
LES P'TITS PAS DE MANSIGNE		200.00 €
PREVENTION ROUTIERE		50.00 €
SOCIETE DE PECHE	ARTICLES PRESSE MAROLLE	500.00 €
SOCIETE DE PETANQUE		500.00 €
SOUVENIR Français	PAS DE VOYAGE SCOLAIRE	150.00 €
TOP DANCE	2000 FIXE + 500 GALA	2 000.00 €
USM		4 000.00 €
GAZELLES DU SUD SARTHE		150.00 €

EVEN MANSIGNE	1 ACTION VERSEE SI MANIFESTATION	
COOPERATIVE SCOLAIRE	SORTIES SCOLAIRES	555.00 €
SWING GOLF SUD SARTHE	PREMIERE ANNEE ASSOCIATION	400.00 €
	TOTAL	27 444.00 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité d'attribuer les subventions citées ci-dessus pour la somme totale de 33 000.00 € (soit 27 444.00 € + 5 556.00 € imprévus),
S'engage à inscrire la somme de 33 000.00 € à l'article 6574 du budget primitif 2021 suivant le détail ci-dessus,
Autorise Monsieur le Maire à verser les subventions après le vote du budget,
Ne donne pas suite aux autres demandes de subventions formulées par des établissements scolaires ou de formation et autres organismes extérieurs.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL AU SIAEP
DE PONTVALLAIN

Monsieur le Maire informe les membres que conformément au décret N° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition, l'organe délibérant est informé préalablement de la mise à disposition d'un agent faisant partie de ses effectifs. Cette mise à disposition ne peut avoir lieu qu'avec l'accord de l'agent et doit être prévue par une convention conclue entre l'administration d'origine et l'organisme d'accueil.

L'assemblée fixera les modalités de remboursement de la rémunération du fonctionnaire mise à disposition.

La mise à disposition est prononcée par arrêté de l'autorité territoriale investie du pouvoir de nomination.

Monsieur le Maire propose aux membres la mise à disposition suivante auprès du SIAEP de Pontvallain (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable) :

- Mme Barré Aurélie, adjoint administratif contractuelle, à raison de 4 heures hebdomadaire du 1^{er} avril 2021 au 31 décembre 2021 avec reconduction tacite d'un an renouvelable.

Le SIAEP de Pontvallain procèdera au remboursement de la rémunération de l'agent nommé ci-dessus, des charges sociales et tous autres frais engagés par la collectivité d'origine.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Décide d'adopter la proposition du Maire énoncé ci-dessus.

AUDIT ENERGETIQUE ECOLE (PRIMAIRE ET MATERNELLE) DEMANDE DE
SUBVENTION AU DEPARTEMENT

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une étude énergétique est en cours aux deux groupes scolaires, le montant de cette étude est de 1 320.00 € HT.

Le conseil municipal sollicite l'aide du Département mais il convient de valider le plan de financement de cette opération comme suit :

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	660.00
Fonds Européens (à préciser)	
DETR et ou / DSIL	
FNADT	
Conseil Régional	
Conseil Départemental (50 %)	660.00
Autre collectivité (à préciser)	
Fonds privés	
TOTAL	1 320.00

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département de la Sarthe une subvention pour une étude énergétique aux deux groupes scolaires,
Valide le plan de financement énoncé ci-dessus,
Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires au dossier de subvention,
Les crédits budgétaires seront inscrits au BP 2021 budget commune.

DEMANDE UTILISATION MAISON PASSIN – RUE PRINCIPALE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de local pour une activité « Estéticienne – spa patricienne » sous le nom de « L'Or des Sens » a été déposée par Mme Tiffany DEPOIX, habitante à Mansigné.

Après étude, il est proposé de mettre le bien immobilier à disposition dans l'état, des travaux d'aménagements intérieurs et de sécurité seront faits et financés par Mme Depoix. Un bail de location sera mis en place à partir du 1^{er} janvier 2022 pour 100 €/mois sur 3 ans, tarif 200 €/mois la 4^{ème} année et 400 € la 5^{ème} année et les suivantes en échange des travaux effectués à sa charge. La commune devra assurer les grosses réparations clos et couverts.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Emets un avis favorable,
Donne pouvoir à Monsieur le maire pour signer tous documents nécessaires, bail de location,
etc....

AFFAIRES DIVERSES

- Courrier de M Paul GAUTHIER : demande de construction d'un skate park
Réponse : nous avons pris connaissance de sa demande, une groupe d'élus va étudier cette demande et voir le financement